

LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENCE AUTONOMIE NOTRE DAME





Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la **Résidence Autonomie Notre Dame** dont la gestion est assurée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais. L'ensemble du personnel de la résidence a pour mission de vous offrir les meilleurs services.

L'Agglomération du Choletais a développé une politique volontariste en faveur des seniors et dans ce cadre, elle a investi dans l'entretien et la rénovation de nos établissements à hauteur de 50 millions d'euros.

Cet établissement est idéalement situé en plein cœur de la ville de Cholet. À proximité, il est bon de se promener au Jardin du Mail, de voir un spectacle à l'Espace Saint-Louis, de faire les magasins aux Arcades Rougé ou encore aller au marché des Halles.

Créé en 1983 dans les bâtiments de l'ancien hôpital, l'établissement propose des appartements chaleureux et atypiques.

Vous y trouverez de la convivialité et une équipe présente 24 h/24 afin de vous apporter sécurité et confort, dans le respect des habitudes et des choix de vie de chacun. L'ensemble des services proposés ainsi que les informations relatives à la vie courante sont détaillés dans ce livret.

Gilles BOURDOULEIX,
Président de l'Agglomération
du Choletais
Maire de Cholet
Député honoraire

Jacqueline DELAUNAY,
Vice-Présidente
de l'Agglomération du Choletais
Maire de Trémentines



SOMMAIRE

LA RÉSIDENCE	P 4	L'ÉQUIPE	P 9
L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE	P 5	VOS DROITS ET DEVOIRS	P 10
Accueil		Conseil de la Vie Sociale	
Stationnement		Vos remarques	
Horaire		Consignes de sécurité	
Bus		Règles de vie en commun	
LES LOGEMENTS	P 6	Charte des droits et libertés de la personne accueillie	
Appartements		Personne de confiance	
TV, téléphonie		VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE	P 11
Blanchisserie		Dépôt du dossier	
LA RESTAURATION	P 7	Renouvellement de votre demande	
LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS	P 8	Décision d'entrée	
Loisirs et activités		Votre accueil	
Espace bien-être		LES TARIFS ET LES AIDES	P 11
Espace beauté		Coût mensuel	
Courrier		Aides financières	
Bibliothèque			



LA RÉSIDENCE

La résidence **Notre Dame** est une résidence autonomie gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais. Celui-ci gère trois Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, cinq résidences autonomie, un service d'aide et d'accompagnement à domicile, une structure d'accueil de jour pour personnes âgées désorientées ainsi que six maisons d'animation.

En tant que résidence autonomie, elle a pour mission d'accueillir les personnes de 60 ans et plus, autonomes et désireuses de vivre en collectivité. Elle offre aux résidents un véritable chez soi, conciliant autonomie, convivialité et sécurité.

Notre Dame peut accueillir 68 personnes dans des appartements répartis sur trois étages desservis par des ascenseurs dans deux bâtiments collectifs, Est et Ouest. Elle propose des appartements pour couple ainsi qu'un hébergement temporaire. Au rez-de-chaussée, le restaurant est lumineux et ouvert sur une cour intérieure agrémentée d'un petit jardin potager entretenu par les résidents.



L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE



ACCUEIL

Le responsable de la résidence est présent du lundi au vendredi pour répondre à vos questions.

Le personnel de la résidence peut orienter vos amis ou vos proches lorsque ceux-ci vous rendent visite.



STATIONNEMENT

Un parking extérieur est réservé aux résidents.



HORAIRES

L'établissement est ouvert au public de 8 h à 20 h. En dehors de ces horaires, vous pouvez aller et venir librement grâce à un interphone à digicode.



BUS

Un arrêt de bus est situé à proximité et facilite vos déplacements. Ligne n°3, 4 et 6





LA RESTAURATION

Le restaurant Notre Dame vous propose tous les jours le déjeuner et le dîner. Les menus sont élaborés par un prestataire extérieur qui veille à la variété et à l'équilibre alimentaire en collaboration avec une diététicienne. Tout au long de l'année, des moments conviviaux et des menus à thème vous sont proposés.

Si vous souhaitez inviter des proches à partager un repas, vous pouvez réserver dans le restaurant dans la limite des places disponibles. La prestation du déjeuner est soumise à un forfait minimum de repas par an.



LES LOGEMENTS

APPARTEMENTS

Cet établissement de caractère propose des appartements de type T1 bis et T2 d'une superficie de 35 m² à 45 m². Ils sont tous loués non meublés.

Ces appartements spacieux se composent d'une pièce de vie, d'un espace cuisine équipé de deux plaques de cuisson et d'une salle d'eau.

Les appartements pour couple disposent d'une pièce supplémentaire.

TV, TÉLÉPHONIE

Tout est prêt pour que le fournisseur de votre choix installe vos accès TV, téléphonie et internet.

BLANCHISSERIE

Chaque appartement dispose d'un branchement de machine à laver. De plus, un service pressing intervient à la résidence sur demande.





LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS

LOISIRS ET ACTIVITÉS

Chaque semaine des activités vous sont proposées : loisirs créatifs, chant, cuisine, jeux de société, lotos, etc. De plus, la résidence vous propose des ateliers de prévention tels que des ateliers mémoire et de l'activité physique adaptée. Des sorties sont aussi régulièrement organisées (promenades, restaurants, visites, etc.). Le programme d'animation est transmis tous les mois. Les animations sont assurées par l'équipe de la résidence ou par un prestataire extérieur.

ESPACE BIEN-ÊTRE

L'équipe peut vous accompagner pour un temps individualisé de détente dans un espace propice à la relaxation.

ESPACE BEAUTÉ

Il est mis à disposition des coiffeurs, esthéticiennes, etc. Il vous appartient de gérer vos rendez-vous. Les prestations sont à votre charge et à régler directement auprès du professionnel.

COURRIER

Dans le hall d'accueil, vous disposez de votre propre boîte aux lettres, ainsi que d'une boîte "départ courrier" pour déposer vos enveloppes timbrées.

BIBLIOTHÈQUE

Un large choix de livres est mis à votre disposition dans la bibliothèque de la résidence.

L'ÉQUIPE

Présents au quotidien pour répondre à vos besoins, les professionnels sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et partagent des valeurs communes telles que la bienveillance, l'écoute, le respect et la recherche du bien-être. Ils garantissent vos libertés individuelles et vos droits.

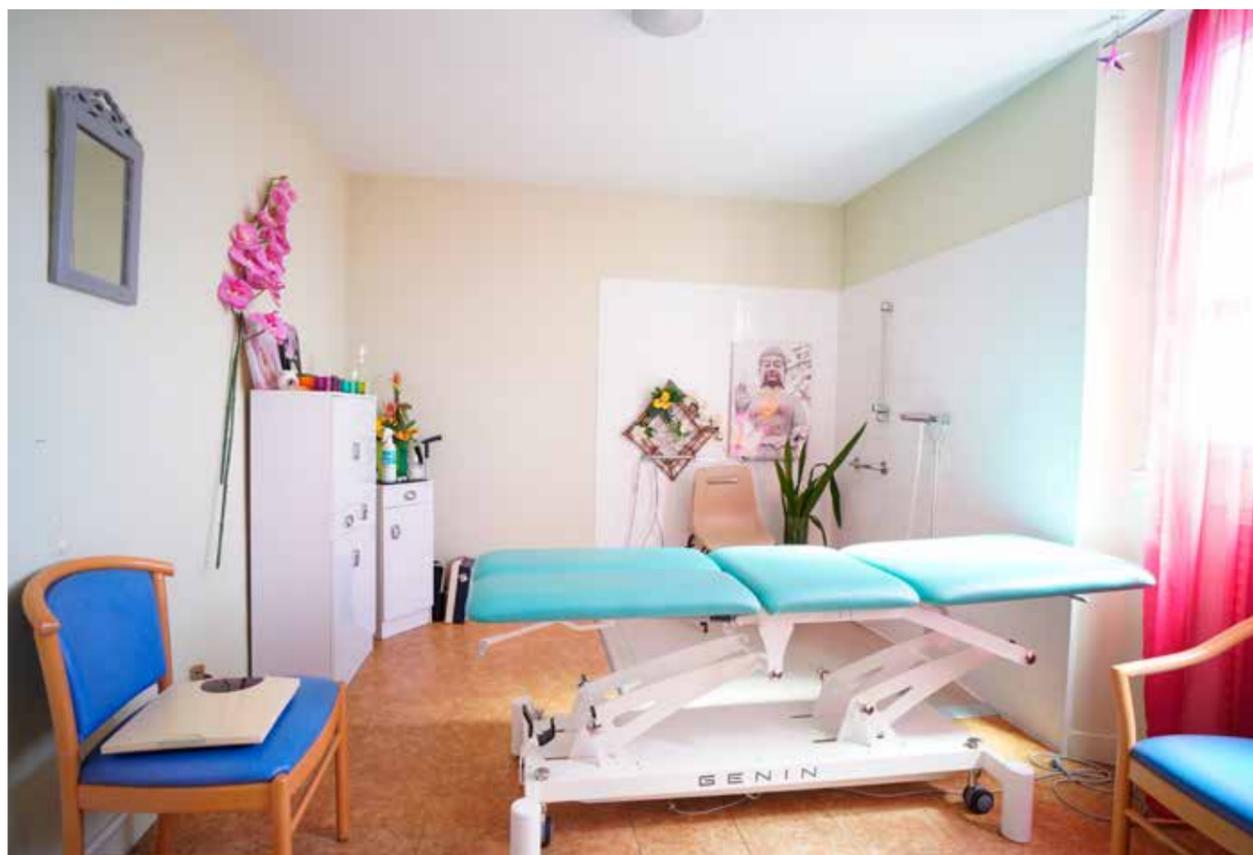
Le personnel est présent 24 h/24 afin de veiller à votre sécurité et votre bien-être. De plus, un système de téléalarme en relation avec l'équipe est mis à votre disposition.

À votre arrivée au sein de la résidence, vous continuez à faire appel à votre médecin traitant ainsi qu'aux intervenants à domicile de votre choix.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- un responsable,
- un psychologue,
- des agents sociaux de jour et de nuit,
- des auxiliaires d'accompagnement et de prévention.

L'équipe est régulièrement formée afin de proposer un service de qualité.



VOS DROITS ET DEVOIRS

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Instance de dialogue garantissant votre droit d'expression et votre participation à la vie de l'établissement, le CVS est composé de représentants des résidents et des familles élus, de membres du personnel, et de représentants du CIAS. Le CVS se réunit 3 fois par an et permet de débattre autour de sujets liés à la vie de la résidence.

VOS REMARQUES

Pour toutes remarques ou événements que vous souhaitez signaler à la direction, une fiche de signalement d'évènement indésirable est à votre disposition à l'entrée de la résidence. Nous mettrons tout en œuvre pour y répondre.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité à tenir en cas de sinistre sont affichées dans les lieux de circulation. Vous êtes vivement invité à les consulter et à suivre les indications du personnel en cas d'évacuation ou de mesures spécifiques liées à la sécurité.

RÈGLES DE VIE EN COMMUN

Afin de préserver la quiétude et la liberté de chacun, le respect des règles de vie en communauté s'impose à vous et aux personnes qui viennent vous rendre visite. Un règlement de fonctionnement vous est remis à cet effet.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Vous pourrez consulter l'ensemble des engagements de la résidence pour garantir le respect de vos droits et de vos libertés dans le dossier qui vous sera remis à votre accueil ainsi que sur le tableau d'affichage de la résidence.

PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance (conjoint, enfant, proche, ami, etc.) pour vous accompagner dans vos démarches et décisions.

VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

DÉPÔT DU DOSSIER

Afin que votre demande d'entrée soit intégrée dans la liste d'attente, vous devez faire une demande sur le site : trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire puis prendre contact avec le responsable de la résidence pour organiser une rencontre et une visite des lieux.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE DEMANDE

Votre demande est à renouveler sur le site tous les 6 mois afin qu'elle reste valide.

DÉCISION D'ENTRÉE

Lorsqu'une place se libère, le responsable s'assure que votre dossier répond aux critères de la résidence autonomie (GIR 5-6) puis il prend contact avec vous afin d'organiser une visite de l'appartement. S'il vous convient et après recueil des documents administratifs, un contrat de séjour sera signé.

VOTRE ACCUEIL

Une date d'état des lieux et d'emménagement sont fixés.

Vous serez accueilli par le personnel de la résidence qui vous aidera à vous familiariser avec les lieux et vous intégrer à la vie de la résidence.

Dans les 6 mois qui suivent votre arrivée, un projet d'accompagnement personnalisé vous sera proposé afin de prendre en considération vos souhaits, vos attentes, vos habitudes de vie. Un référent sera chargé du suivi de votre projet.

LES TARIFS ET LES AIDES

COÛT MENSUEL

Il se compose d'un loyer et d'un forfait de restauration délibérés chaque année par le Conseil d'Administration du CIAS. Vous trouverez le détail dans le contrat de séjour.

AIDES FINANCIÈRES

L'aide au logement ou allocation pour le logement : une demande peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (ou la MSA pour les allocataires du régime agricole). Elle est accordée en fonction des ressources.

Des aides complémentaires peuvent être versées par certains organismes de retraite. Il peut être judicieux de vous renseigner.

Une aide sociale au logement et au repas peut être accordée aux personnes qui ne peuvent les financer. Dans ce cas, vous pouvez vous rapprocher des services sociaux de votre commune.



LE CIAS EN QUELQUES CHIFFRES :

Dirigé par un conseil d'administration constitué de membres élus par le conseil de l'Agglomération du Choletais, et de membres nommés, représentant ou participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais gère les questions liées au vieillissement sur l'Agglomération du Choletais (26 communes et 106 000 habitants) en complémentarité des services couverts par des entreprises et associations.

Le CIAS coordonne donc :

- **3 EHPAD** (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes),
- **5 résidences autonomie**,
- **1 accueil thérapeutique de jour** proposant un soutien aux aidants et aux personnes atteintes de troubles et maladies apparentées Alzheimer, appelé "Les Magnolias",
- **1 service d'aide et d'accompagnement à domicile** et de portage de repas sous le nom d'"Adomi Facil",
- **6 Maisons d'Animation** qui proposent un service de déjeuner, ainsi que des temps d'animation et de loisirs.



EHPAD

RÉSIDENCE AUTONOMIE

MAISON D'ANIMATION

ACCUEIL DE JOUR

SERVICE ADOMI FACIL

Résidence autonomie NOTRE DAME
7 Rue Tournerit
49300 CHOLET

Tél. 02 41 62 85 79

Pôle Social Germaine Heulin - 24 avenue Maudet - 49300 Cholet - cias@choletagglomeration.fr